



SANTÉ • ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Votre régime santé évolue

A partir du **1^{er} janvier 2019**, des améliorations de garanties et une nouvelle option à votre disposition.

Principales améliorations

Vos représentants à la Commission paritaire nationale ont décidé d'apporter **des améliorations de garanties** au régime EEP Santé **sans augmentation de cotisation**.

- Amélioration sensible sur les prothèses dentaires (100% de la base de remboursement en plus, soit plus de 100€ pour chaque niveau de couverture socle et options) ;
- Majoration de l'enveloppe annuelle pour la « médecine douce » (50€ par séance, 3, 4 ou 5 séances par an selon la couverture) ;
- Création d'une prime « naissance ou adoption » sur le socle.

En+

Les salariés remplissant les conditions pour bénéficier du dispositif « **degré élevé de solidarité** », seront totalement exonérés de la part salariale de la cotisation socle à partir du 1^{er} janvier 2019.

La Nouvelle Option 3

Cette nouvelle option remplace l'option Haut de Gamme d'Uniprévoyance dont les garanties étaient équivalentes. Cette dernière est donc résiliée au 31 décembre 2018.

Les tableaux de garanties sont consultables sur <http://sante-ep.uniprevoyance.fr/>

Qui peut souscrire à l'option 3 ?

Tous les salariés couverts par le régime socle de l'enseignement privé peuvent choisir de souscrire des options facultatives. Les cotisations de ces options 1, 2 ou 3 sont prélevées mensuellement.

Quand souscrire ?

Avant le 15 décembre si vous souhaitez bénéficier de l'option 3 à partir du 1^{er} janvier 2019.

Si vous adressez votre demande de changement d'option avant le 31 mars, vos nouvelles garanties prendront effet le 1^{er} jour du mois suivant.

Au-delà du 31 mars, votre changement d'option prendra effet au 1^{er} janvier suivant.

Les bénéficiaires de l'option Haut de Gamme d'Uniprévoyance seront automatiquement transférés, sauf avis contraire, sur l'option 3.

Les cotisations 2019

Cotisations mensuelles pour les salariés et leurs ayants-droit

	Socle		Options (en complément du socle)		
	Régime général	Alsace Moselle	Option 1	Option 2	Option 3
Salarié	38,50 €	23,20 €	10€	26€	36€
Conjoint	42,40 €	25,50 €	10€	26€	36€
Enfant ⁽¹⁾	21,10 €	12,80 €	5.50€	14€	19,80 €

(1) La cotisation est gratuite à compter du 3^{ème} enfant « affilié ».

En savoir plus

Des informations sont disponibles sur votre espace adhérent ou sur <http://sante-ep.uniprevoyance.fr/> ou par téléphone auprès de votre centre de gestion : Tél. 03 28 210 216